



Présentation de la politique d'intégration 2026

webinaire n° 75

20 mars 2026

Animé par Christelle BIGNON

Cheffe du bureau de l'apprentissage de la langue et de la citoyenneté
Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité

organisé par le réseau des **Centres Ressources Illettrisme & Analphabétisme**
dans le cadre du projet « Doc en stock »



Retrouvez l'actualité Doc-en-Stock sur nos différents réseaux :



- Notre newsletter en [cliquant ICI](http://docenstockfrance.org)



- Notre page linkedin en [cliquant ICI](#)



- Notre chaine webikeo en [cliquant ICI](#)



- Notre chaine you tube en [cliquant ICI](#)



L'offre de professionnalisation

[https://docenstockfrance.
org/formations/les-
formations/](https://docenstockfrance.org/formations/les- formations/)

ACCOMPAGNER DES PUBLICS FLE DE DIFFÉRENTS NIVEAUX VERS L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES CLÉS



-en distanciel- **1ère session : lundi 23 février 2026**

Ce module vise à articuler apprentissages linguistiques et appropriation des usages numériques essentiels, en s'appuyant sur une approche pédagogique inclusive et contextualisée. Il s'adresse aux acteurs de terrain amenés à accompagner des publics allophones confrontés à l'illectronisme et à l'e-exclusion.

Date(s) de formation

En 2026 : 2 sessions de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

- Lundi 23 février 2026 ou Jeudi 28 mai 2026

Connexion à 9h afin de régler d'éventuels problèmes techniques

CONSTRUIRE DES SÉQUENCES ET DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES EN FORMATION FLE À PARTIR DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES



-en distanciel- **1ère session : mardi 31 mars 2026**

Ce module vise à outiller les intervenants FLE afin de concevoir des scénarios pédagogiques contextualisés, à partir de situations professionnelles concrètes et de documents authentiques (photos, vidéos, écrits professionnels, supports numériques)

Date(s) de formation

En 2026 : 2 sessions de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

- Mardi 31 mars ou Mardi 16 juin

Connexion à 9h15 afin de régler d'éventuels problèmes techniques



Retrouvez tous nos webinaires sur
docenstockfrance.org/webinaire/ !

Un webinaire le 2eme vendredi de chaque mois à 10 h :

Prochain webinaire

Les mots de passe : des outils pour une approche globale de
l'alphabétisation

10/04/2026 - 10h00 - 11h00

Intervenant-e-s :

Marion Boutet de Monvel et Sylvie Cohen, autrices des Mots de Passe



Présentation du webinaire

Ce webinaire n°75 propose une actualisation de la politique d'intégration en 2026. Dans un premier temps, est présenté le nouveau CIR mis en œuvre le 18 juillet 2025, et ensuite, un focus sera présenté sur l'examen civique et les justificatifs admis pour attester du niveau de maîtrise du français pour les demandeurs d'un titre de séjour pluriannuel.

Conférence animée par **Christelle Bignon, Cheffe de bureau Bureau de l'apprentissage de la langue et de la citoyenneté Ministère de l'intérieur.**

Co-animateur : Mathieu Juchet Dieulouard CRIA 45

Régisseur : Nicolas Georget CRIA PACA

I. **Partie 1 – Éléments de bilan 2025**

1. ***Rappel : la politique d'intégration***
2. ***Le nouveau contrat d'intégration républicaine***
3. ***Éléments de bilans 2025***

II. **Partie 2 – Les nouvelles exigences pour obtenir un titre pluriannuel**

1. ***Examen civique***
2. ***Justificatifs de niveau de langue***

I. Partie 1 – Eléments de bilan 2025

1. Rappel : la politique d'intégration

2. Le nouveau contrat d'intégration républicaine

3. Eléments de bilans

II. Partie 2 – Les nouvelles exigences pour obtenir un titre pluriannuel

1. Examen civique

2. Justificatifs de niveau de langue

Objectifs

Permettre aux **étrangers primo-arrivants** (ressortissants étrangers hors UE, titulaires depuis moins de 5 ans d'un titre de séjour et ayant vocation à s'installer durablement en France) :

- d'apprendre la **langue française**
- de connaître et comprendre les **valeurs de la République** et de la société française
- d'accéder au **marché du travail**
- de **tisser des liens avec la société d'accueil** (par l'accès à la culture, aux activités sportives, à des programmes de mentorat/parrainage, etc.)

Qui ?

Les étrangers primo-arrivants (EPA) : les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne (dont les bénéficiaires de la protection internationale), qui se trouvent **en situation régulière** sur le territoire national depuis **moins de cinq ans** et souhaitent **s'y installer durablement**.

Ils ont vocation à signer le **contrat d'intégration républicaine (CIR)**.

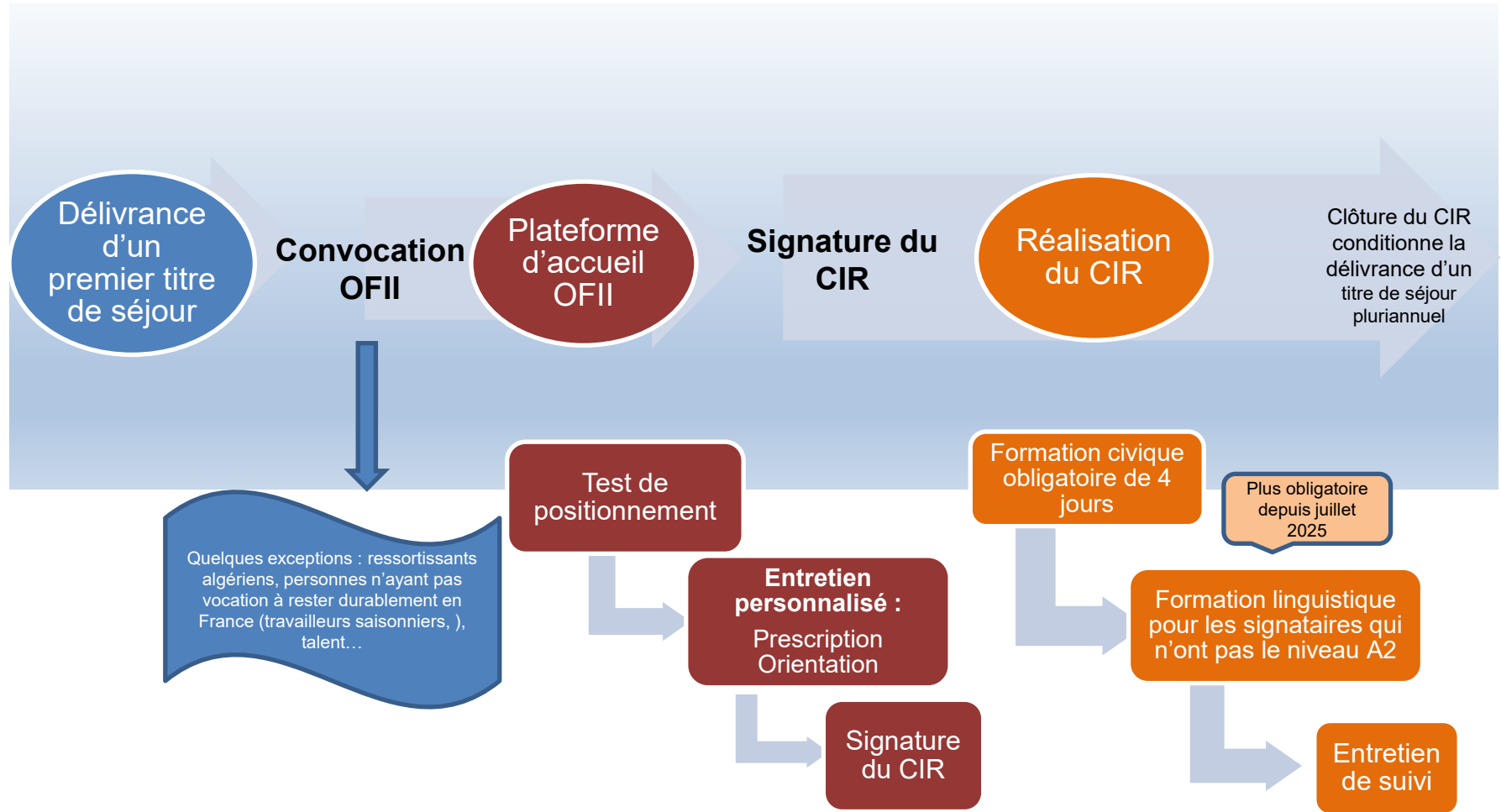
I. Partie 1 – Eléments de bilan 2025

1. Rappel : la politique d'intégration
2. Le nouveau contrat d'intégration républicaine
3. Eléments de bilans

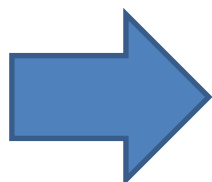
II. Partie 2 – Les nouvelles exigences pour obtenir un titre pluriannuel

1. Examen civique
2. Justificatifs de niveau de langue

Le nouveau contrat d'intégration républicaine depuis le 18 juillet 2025



- **La formation linguistique proposée à tous les signataires qui ne maîtrisent pas le français au niveau A2 (contre le niveau A1 précédemment)**
 - Libre choix laissé aux signataires d'accepter la formation linguistique ou de se former ailleurs
 - Deux programmes de formation linguistique : 600H en présentiel ou licence d'un an sur une plateforme d'apprentissage en ligne (FRELLO)
- **Un entretien de suivi à 6 mois :**
 - ✓ L'objectif est de veiller au bon déroulement du parcours
 - ✓ Réorienter plus rapidement – un enjeu **d'articulation au niveau du territoire avec les partenaires**
 - ✓ Remplace l'entretien de fin de CIR



Mise en place d'un nouveau CIR

I. Partie 1 – Eléments de bilan 2025

1. Rappel : la politique d'intégration
2. Le nouveau contrat d'intégration républicaine
3. Eléments de bilans

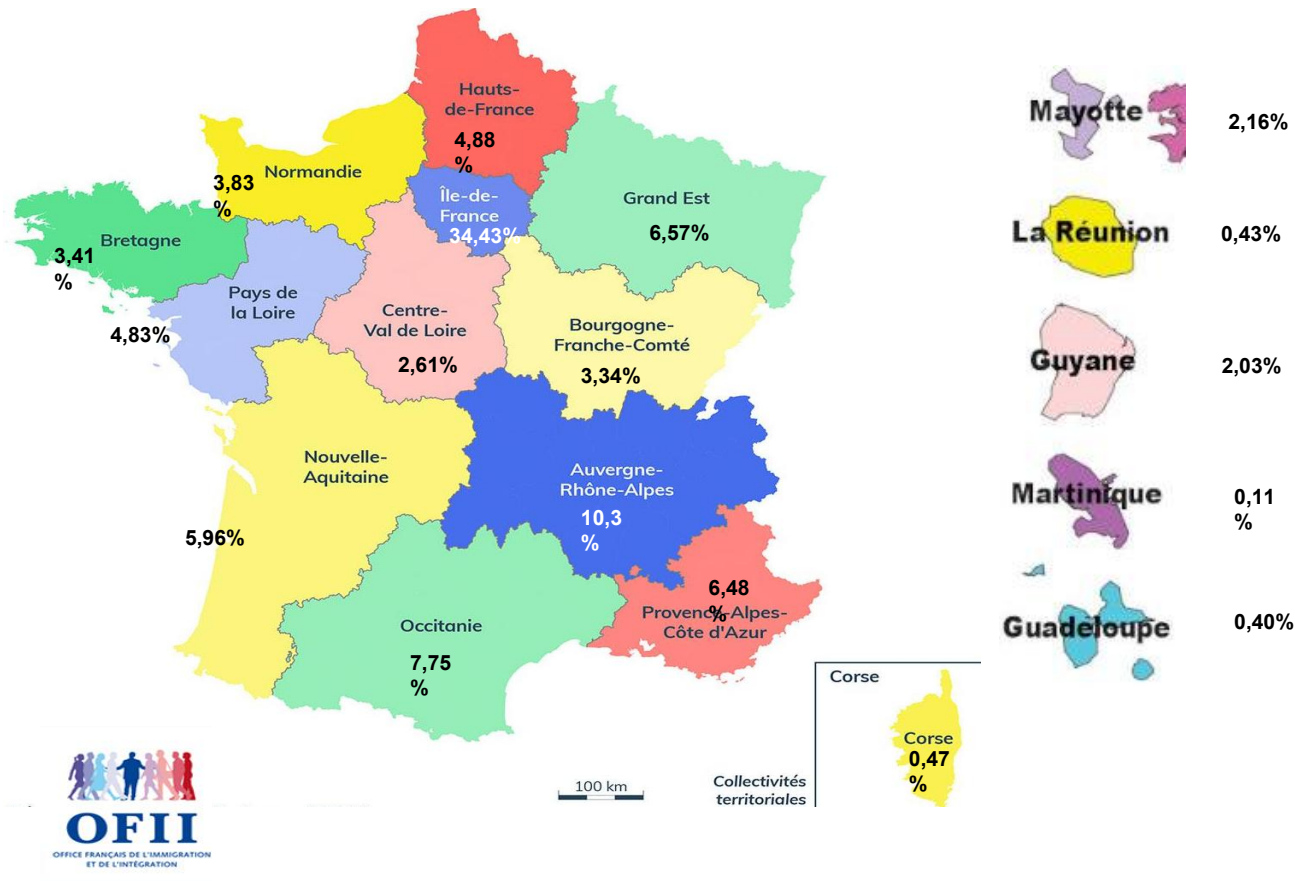
II. Partie 2 – Les nouvelles exigences pour obtenir un titre pluriannuel

1. Examen civique
2. Justificatifs de niveau de langue

Partie I-3. Chiffres clés du CIR en 2025

102 871 CIR signés en 2025

- ✓ Près d'1/3 sont bénéficiaires de la protection internationale
- ✓ 45 % pour motif familial
- ✓ Pays d'origine : Maroc, Tunisie, Afghanistan, Ukraine et Côte d'Ivoire



❑ Depuis le 18 juillet 2025 :

- Prescription de formations linguistiques (niveau infra A2) :
 - 30 000 signataires (58,5 % des signataires)
 - Répartition
 - Prescription programme 600 h : 30 %
 - Prescription formation linguistique asynchrone : 70 %
- ❑ Taux de refus très faible (moins de 5 %)

❑ 1 484 actions pour 250 000 EPA

- nombre de bénéficiaires doublé en 2024 : 80 600 bénéficiaires pour 603 actions
- Obligation de flécher 50 % des financements sur ce thème en 2025

- accompagnement vers l'emploi dont la formation linguistique à visée professionnelle
 - accompagnement global
 - appropriation des principes de la République
 - Accès aux droits

❑ Le parcours d'intégration complémentaire du CIR

Sécurisation des parcours de formation : plus de 80 plateformes et coordinations territoriales linguistiques recensées sur le territoire, levée des freins (garde d'enfants, aller vers).

Mise en visibilité de l'offre de formation

- ✓ www.bonjourbonjour.fr - Site internet et application pour géolocaliser l'offre de formation en français et les lieux de certification. Disponible en 7 langues : anglais, arabe, dari, mandarin, pashto, ukrainien, russe.
- ✓ <https://www.intercariforef.org/dian>
 - Cartographie de l'offre de formation linguistique (OFII, P104, OEPRE, SPE, Régions, OPCO ...)
 - Les plateformes linguistiques
 - Les certifications et leurs lieux de passations



❖ La généralisation du programme AGIR

Rappel des objectifs

- Accompagnement global vers l'accès aux droits, le logement et l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) :
 - Mise en place d'un guichet unique avec un opérateur dans chaque département.
 - Lever, de manière coordonnée, les freins à l'intégration des BPI grâce à un accompagnement individuel et une coordination des acteurs.

❖ **2024 : des évolutions profondes dues au contexte budgétaire contraint**

- Déploiement en enveloppe fermée à hauteur de 25 000 BPI
- Définition de files actives départementales plafond
- **Recentrage du public sur les BPI les plus vulnérables** : ayant obtenu le statut pendant l'année courante ; sans emploi/sans logement

Bilan

- 94 départements opérationnels
- File active : près de 23 000 BPI
- Des résultats encourageants : après 6 mois d'accompagnement
 - Taux de sorties positives emploi/logement : 38%
 - Taux de sorties positives en emploi : 43%
 - Taux de sorties positives en logement : 66%

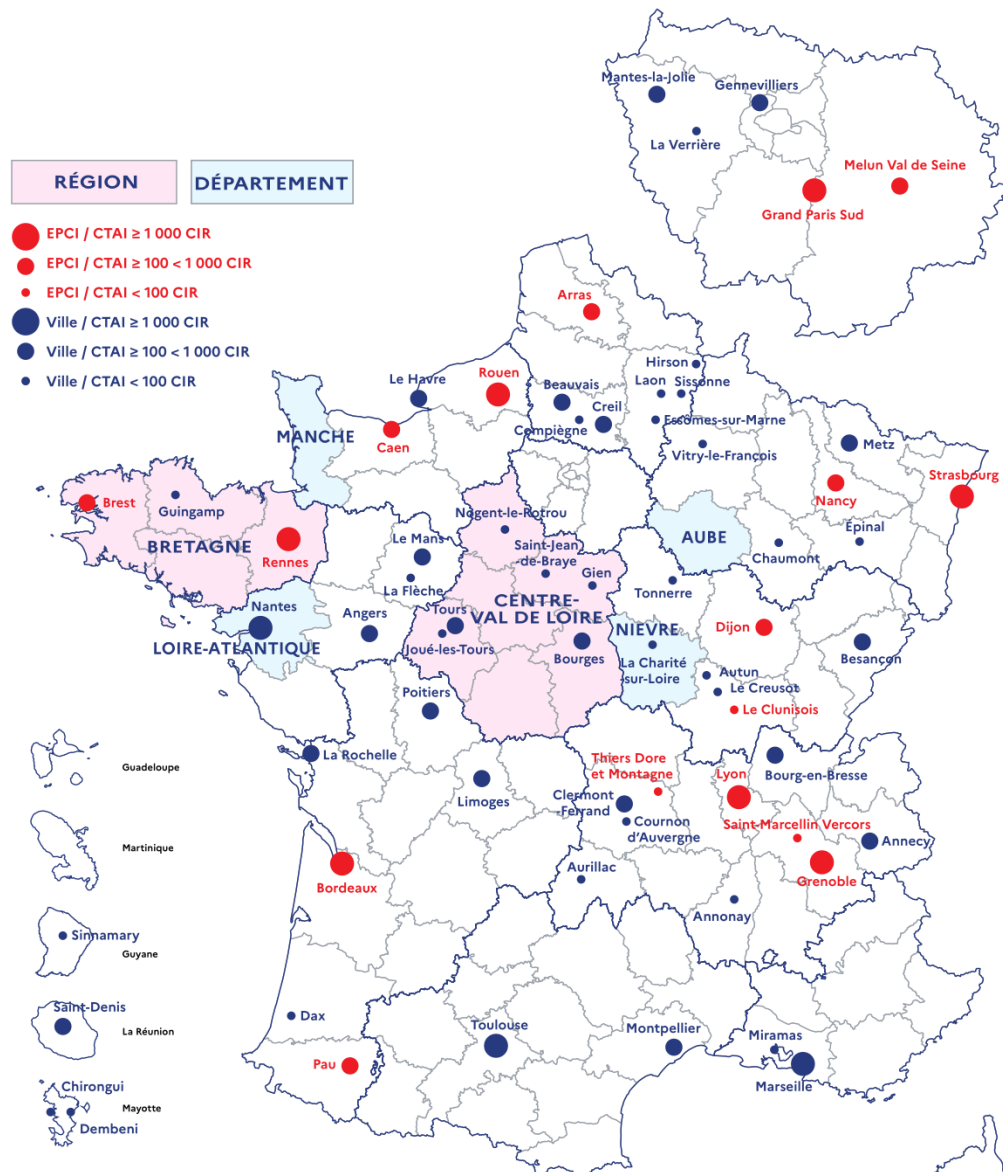
- Stabilisation du programme
- Travaux engagés pour le renouvellement de l'accord cadre national

❑ Le déploiement des contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI) :

Initiés en 2019, les CTAI sont un dispositif de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales qui vise à accompagner et mieux coordonner la mobilisation des compétences de ces dernières en faveur de l'intégration des étrangers primo-arrivants.

- ➔ Les CTAI visent à permettre une meilleure inclusion (et plus rapide) des EPA résidant sur un territoire, tout en étant complémentaires aux dispositifs existants déjà financés sur le programme 104.
- ➔ Les CTAI doivent désormais comporter un volet formation linguistique.

Partie 1.2 – Autres programmes : les CTAI



77
CTAI

II. Partie 2 – Les nouvelles exigences pour obtenir un titre pluriannuel

I. Partie 1 – Eléments de bilan 2025

1. Rappel : la politique d'intégration
2. Le nouveau contrat d'intégration républicaine
3. Eléments de bilans

II. Partie 2 – Les nouvelles exigences pour obtenir un titre pluriannuel

1. Examen civique
2. Justificatifs de niveau de langue

Qu'est-ce que l'examen civique ?

Un examen, 3 mentions

- Mise en place d'un examen civique en France depuis le 1^{er} janvier 2026 pour le séjour et la naturalisation. Un examen civique comportant 3 mentions :
 - CSP (carte de séjour pluriannuelle),
 - CR (carte de résident)
 - naturalisation.



❑ Cinq thèmes communs :

1. Principes et valeurs de la République,
2. Droits et devoirs,
3. Système institutionnel et politique,
4. Histoire, géographie et culture,
5. Vivre dans la société française.

- ❑ Les thèmes 1. et 2. comportent, en plus des questions de connaissances, **des mises en situation**.
- ❑ Les **questions de connaissance sont publiques** mais pas les mises en situation
- ❑ Les mises en situation sont conçues pour évaluer la capacité du candidat à comprendre les principes et valeurs de la République et les des droits et devoirs des personnes résidant en France.

Partie II - 1 – L'examen civique

❑ Pour chacun des 3 mentions :

- Un QCM en langue française de **40 questions, dont 12 mises en situation.**
- 45 min pour chaque session, en présentiel uniquement.
- Un seuil de réussite exigeant : **80 %** soit 32 bonnes réponses.
- **Le niveau de difficulté des questions est croissant entre les mentions CSP, CR et naturalisation.**

Toutes les informations sur le site :



formation-civique.interieur.gouv.fr

Autres site ressources pour s'entraîner :

<https://www.ensemble-en-france.org>

Partie II - 1 – L'examen civique

Découpage d'une session de l'examen civique (40 questions)		
Questions de connaissances (28 questions)		
Thématique 1 - Principes et valeurs de la République - 5 questions	Notion 1 - Devise et symboles de la République	3 questions
	Notion 2 - Laïcité	2 questions
Thématique 2 - Système institutionnel et politique – 6 questions	Notion 1 - Démocratie et droit de vote	3 questions
	Notion 2 - Organisation de la République française	2 questions
	Notion 3 - Institutions européennes	1 question
Thématique 3 - Droits et devoirs - 5 questions	Notion 1 - Droits fondamentaux	2 questions
	Notion 2 - Obligations et devoirs des personnes résidant en France	3 questions

Partie II - 1 – L'examen civique

Thématique 4 - Histoire, géographie et culture - 8 questions	Notion 1 - Principales périodes et personnages historiques	3 questions
	Notion 2 - Territoires et géographie	3 questions
	Notion 3 - Patrimoine français	2 questions
Thématique 5 - Vivre dans la société française – 4 questions	Notion 1 - S'installer et résider en France	1 question
	Notion 2 - L'accès aux soins	1 question
	Notion 3 - Travailler en France	1 question
	Notion 4 - Autorité parentale et système éducatif	1 question
Mises en situation (12 questions)		
Thématique 1 - Principes et valeurs de la République		6 questions
Thématique 3 - Droits et devoirs		6 questions

Comment passer l'examen civique ?

- ❑ **Les 3 examens civiques** (CSP, CR et naturalisation) peuvent être passés au sein d'un des centres d'examen d'un **organisme agréé**
- ❑ **Le passage est déconnecté de la formation civique**
- ❑ Deux organismes, la **Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)** et **France Education International (FEI)** sont agréés.
- ❑ Au 9 mars :
 - 389 centres ouverts
 - 23 000 passages dont 9 000 pour le niveau naturalisation

Comment réviser l'examen civique ?

- **Des outils spécifiques propres à chaque examen civique :**

- Pour l'examen civique CSP et CR :
 - la formation CIR avec un nouveau programme mis en œuvre le 1^{er} octobre 2025,
 - un site dédié formation-civique.interieur.gouv.fr
- Pour l'examen civique naturalisation :
 - la charte des droits et devoirs du citoyen français,
 - mais surtout **le livret du citoyen complètement revisité** (en cours d'actualisation).

II. Partie 2 – Les nouvelles exigences pour obtenir un titre pluriannuel

- 1. Examen civique**
- 2. Justificatifs de niveau de langue**

1. La certification linguistique

- Datée de moins de deux ans
- Deux certifications reconnues par le ministère de l'Intérieur.
 - *Le test de connaissance du français (TCF) de France Education International (FEI)*
 - *Le test d'évaluation du français (TEF) de la chambre du commerce et de l'industrie de Paris (CCIP)*

2. Le diplôme attestant un niveau de maîtrise du français.

- DELF/DALF :
- DFP : diplômes de français professionnel délivrés par la CCIP
- DUEF : diplômes universitaires d'études françaises
- DCL : diplôme de compétences linguistiques du ministère de l'éducation nationale

Les diplômes sont sans limite de validité

3. Les diplômes validant un niveau 3 du CNCP

- Les diplômes nationaux de la formation initiale
- Les diplômes professionnels inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) à un niveau 3 minimum
- Les diplômes étrangers ne sont pas acceptés

ACCEPTES :

DNB - certificat de formation générale
 BEP - CAP
 Baccalauréat général et professionnel
 BTS
 DUT - BUT (Bachelor universitaire de technologie)
 Licence / Master / Doctorat
 Bachelor / Mastère
Et tous les certificats, titres professionnels enregistrés au RNCP (à vérifier sur <https://www.francecompetences.fr/>)

NON ACCEPTES :

Diplômes étrangers
 Diplômes valides une formation en langue étrangère
 MBA non inscrits au RNCP
 Certifications et titres professionnels non inscrits au RNCP
 BAFA
 Diplômes de secourisme

Retrouvez tous nos webinaires sur
docenstockfrance.org/webinaire/ !



Un webinaire le 2eme vendredi de chaque mois à 10 h :

Prochain webinaire

Les mots de passe : des outils pour une approche globale de
l'alphabétisation

10/04/2026 - 10h00 - 11h00

Intervenant-e-s :

Marion Boutet de Monvel et Sylvie Cohen, autrices des Mots de Passe



Merci pour votre attention et participation